

„ leurs femmes & enfans , même nez esdits
 „ Païs étrangers. Comme aussi de rece-
 „ voir ni embarquer dans leurs bords au-
 „ cuns de ses Sujets nouveaux convertis ,
 „ pour passer dans les Païs étrangers sans
 „ sa permission par écrit, . . . N'entend
 „ néanmoins Sa M. empêcher que ses au-
 „ tres Sujets ne puissent être embarquez ,
 „ pour aller voyager ou négocier pendant
 „ quelque tems dans les Païs étrangers ,
 „ sans qu'ils ayent besoin de permission ou
 „ passport. . . . Vient au surplus Sa M.
 „ que le procez soit fait & parfait par ses
 „ Juges & Officiers, à ceux de ses Sujets
 „ nouveaux convertis, qui auront contre-
 „ venu en quelque maniere que ce soit ,
 „ ausdits Edits, Déclarations, & à la pre-
 „ sente Ordonnance , & qu'ils soient con-
 „ damnez aux peines y portées: Sa M. se
 „ reservant d'user de sa clemence & de sa
 „ bonté envers ceux de seldits Sujets, re-
 „ tirez dans les Païs étrangers , qui se ren-
 „ dant attentifs & dociles, touchés de re-
 „ pentir de leur mauvaise conduite, vou-
 „ dront revenir dans le Royaume, pour y
 „ prêter un nouveau serment, faire une
 „ nouvelle abjuration, & y professer sin-
 „ cerement & de bonne foi la Religion Ca-
 „ tholique &c.

IX. Au moment que Mr. le Cardinal *Mr. le Car-*
 de Noailles eut avis que le Pape avoit pro- *dinal de*
 noncé sur la condamnation du nouveau *Noailles re-*
 Testament avec les reflexions Morales du *voque l'a-*
 Pere Quesnel, Son Eminence revoqua l'a *probation du*
 probation qu'il donna autrefois pour l'im- *nouveau Te-*
 pression de ce livre. Quelque tems après, *stament,*
 c'est à dire le 16. Octobre, on tint dans le *vulgairez*
 Palais